

Montpellier, le 16 février 2017

Signature d'un protocole d'émission par Yeled Invest d'obligations remboursables en actions existantes d'Orchestra-Prémaman pour un montant total brut de 30 M€

La société Yeled Invest, actionnaire principal d'Orchestra-Prémaman, a conclu le 15 février 2017 avec la société CM-CIC Investissement SCR, un protocole d'émission d'obligations remboursables en 2.222.222 actions existantes d'Orchestra-Prémaman, pour un prix d'émission unitaire de 13,50 euros, soit une émission d'un montant total brut de 30M d'euros.

Les ORA seront émises par Yeled Invest et remboursables en actions d'Orchestra-Premaman existantes d'ores et déjà détenues par Yeled Invest. La durée de l'emprunt obligataire est de 5 ans, le titulaire des ORA pourra néanmoins demander un remboursement anticipé des ORA en actions dès le deuxième anniversaire de l'émission des ORA.

L'objectif de cette émission d'ORA est le refinancement des échéances d'endettement financier de Yeled Invest.

A l'issue de l'opération et après remboursement de l'intégralité des ORA en actions Orchestra-Premaman, la participation capitalistique de CM-CIC Investissement SCR n'excéderait pas 8,41% du capital social et 6,03% des droits de vote d'Orchestra-Prémaman (dans le cas où le rapprochement entre Orchestra-Prémaman et la société cotée de droit américain Destination Maternity serait réalisé). Dans l'hypothèse où le rapprochement entre Orchestra-Prémaman et la société cotée de droit américain Destination Maternity ne serait pas réalisé, la participation de CM-CIC Investissement SCR serait de 11,99% du capital social et 7,67% des droits de vote.

La participation globale du concert, à l'issue de l'opération et après remboursement de l'intégralité des ORA en actions Orchestra-Premaman, serait de 51,42% du capital et 65,04% des droits de vote d'Orchestra-Prémaman (dans le cas où le rapprochement entre Orchestra-Prémaman et la société cotée de droit américain Destination Maternity serait réalisé). Dans l'hypothèse où le rapprochement entre Orchestra-Prémaman et la société cotée de droit américain Destination Maternity ne serait pas réalisé, la participation globale du concert serait de 68,00% du capital social et 79,36% des droits de vote.

Les sociétés Yeled Invest et CM-CIC Investissement SCR ont conclu un pacte d'actionnaires organisant la gouvernance et le transfert des titres de la société ORCHESTRA-PREMAMAN, lequel pacte est constitutif d'une action de concert entre elles vis-à-vis de la société ORCHESTRA-PREMAMAN.

Une décision de non-lieu à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les titres d'Orchestra-Prémaman du fait de la constitution d'un concert entre Yeled Invest et le souscripteur des ORA a été accordée par une décision de l'Autorité des marchés financiers du 14 février 2017 sur le fondement de l'article 234-7-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

L'émission et la souscription des ORA devraient intervenir au plus tard en mars 2017.

Prochain rendez-vous :

Chiffre d'affaires annuel 2016/2017 – 10 avril 2017 après clôture de la bourse

Contacts :

ACTIFIN – Stéphane RUIZ – 01 56 88 11 15 – sruiz@actifin.fr

ACTIFIN – Edouard de MAISSIN – 01 56 88 11 14 – edemaissin@actifin.fr

ORCHESTRA-PREMAMAN

Société anonyme au capital de 22.245.732 €

Siège social : 200 avenue des Tamaris, Zac Saint Antoine, 34130 Saint-Aunès.

398 471 565 R.C.S. MONTPELLIER

